

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2025

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 22

votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement au plan d'eau communal de La Châtre L'Anglin, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Philippe GOURLAY, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Marie-Laure FRISCH à Sabine AVRIL, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Paul JEANNEAU à Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND à Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Brigitte PONCEAU à Stéphane CALARD, Christelle RAOUI à David MARDHEL.

Absents / Excusés : Marcel BOURGOIN, Spike GROËN, Mathieu MOREAUX.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Stéphanie FIRMIN, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 ;
3. Convention de mandat 2024 : aménagement des rues situées en agglomération – Commune de Saint-Benoît-du-Sault ;
4. Convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme de Saint-Benoît-du-Sault ;
5. Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEI ;
6. Soutien à la mise en place d'actions « mobilité » sur le PNR de la Brenne ;
7. Projet de création d'un poste mutualisé d'Animatrice Inclusion Handicap et Animation Péri-scolaire ;
8. P.A.C.T. 2024 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
9. P.A.C.T. 2025 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
10. Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2025 ;
11. Vote d'une subvention communautaire pour la publication d'une traduction du *Petit Prince* de Saint-Exupéry en parler traditionnel de Mouhet ;
12. Location du bâtiment situé 2 Place Saint-Christophe à LIGNAC par la Commune de Lignac à la CDC MOVA ;
13. Questions et informations diverses :
 - Point de situation et perspective pour la future maison médicale ;
 - Point de situation et perspective pour la "maison Margot" et le "moulin de Dunet" ;
 - Point de situation et perspective pour le prieuré.

Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Dénomination de la micro crèche de Lignac ;
- Vote de subventions communautaires.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

Point 11. Questions et informations diverses dans le paragraphe PLUi enlever la phrase « ZAN a été aboli ».

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 à Mouhet est **approuvé à l'unanimité**.

3. Convention de mandat 2024 : aménagement des rues situées en agglomération – Commune de Saint-Benoît-du-Sault

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rues en agglomération, les travaux suivants ont été programmés :

- Rénovation de la Route de la Ganne – Commune de Saint-Benoît-du-Sault

Compte-tenu des compétences en matière de voirie de la Commune d'une part, et de la Communauté de Communes d'autre part, ce projet est passé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Benoît-du-Sault étant entendu que n'est à la charge directe de la Communauté de Communes que la part de travaux figurant dans la liste de ses compétences, le reste des prestations restant à la charge de la Commune

Pas de convention avec la commune de Roussines car pas concernée par les travaux.

Voté à l'unanimité.

4. Convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme de Saint-Benoît-du-Sault

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Benoît-du-Sault met à disposition de la Communauté de Communes MOVA les locaux de l'Office de Tourisme situés Place des Augustins, afin d'y effectuer des travaux de réhabilitation, dans le cadre de l'exercice de la compétence « développement et promotion du tourisme » transférée à la Communauté de Communes.

Voté à l'unanimité.

5. Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEI

Projets sur lesquels il serait envisagé une étude du service énergie du SDEI :

- l'éclairage public
- la micro crèche de Lignac
- l'Office de Tourisme de Saint-Benoît-du-Sault
- et la MSP de Saint-Benoît-du-Sault

La Communauté de Communes souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la Communauté de Communes, le Président expose au Conseil Communautaire les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Communauté de Communes et le SDEI.

Pour information :

Un abonnement annuel ayant pour base 50 € par intercommunalité

Un forfait d'adhésion au service pour un Bilan Energétique Global :

- Bâtiments complexes (à titre d'exemple : Gendarmerie, écoles de plus de 350 m², piscines, gymnases, restaurants multiservices) montant 300 € par bâtiment (3 jours/bâtiment)
- Bâtiments semi-complexes (à titre d'exemple : Siège de l'intercommunalité, écoles de moins de 350 m², poste, salle informatique, garderie périscolaire) montant 200 € par bâtiment (2 jours / bâtiment)

- Bâtiments non complexes (à titre d'exemple : logements, ateliers, bureau déchetterie) montant de 96 € / par bâtiment (1 jour / bâtiment)

Un forfait d'adhésion au service pour un bilan énergétique de suivi.

- Bâtiments complexes (à titre d'exemple : Gendarmerie, écoles de plus de 350 m²), piscines, gymnases, restaurants multiservices) montant 200 € par bâtiment (2 jours/bâtiment)
- Bâtiments semi-complexes (à titre d'exemple : Siège de l'intercommunalité, écoles de moins de 350 m², poste, salle informatique, garderie périscolaire) montant 150 € par bâtiment (1.5 jours / bâtiment)
- Bâtiments non complexes (à titre d'exemple : logements, ateliers, bureau déchetterie) montant de 65 € / par bâtiment (0.75 jour / bâtiment)

Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Forfait de 110 Euros / jour

Pour toute demande au-delà du nombre de jours inclus initialement dans le forfait d'adhésion, un forfait de 110 € / jour sera appliqué.

Voté à l'unanimité.

6. Soutien à la mise en place d'actions « mobilité » sur le PNR de la Brenne

Le Parc naturel régional de la Brenne, avec le soutien des services de l'Etat, a conduit en 2024 une vaste étude sur les problématiques de mobilité à l'échelle des 61 communes du périmètre de révision de la Charte. Cette étude a permis la définition d'une stratégie adaptée aux besoins, et un plan d'actions pluriannuel.

La mobilisation de fonds de l'ADEME permet de nommer un chargé de mission à mi-temps sur 3 ans (de mars 2025 à février 2028) pour mettre en œuvre ce plan d'actions. 75% du coût total de l'action sur les trois années du projet.

Pour compléter le plan de financement, le PNR de la Brenne sollicite la participation de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), à hauteur de 16 000 € pour les trois années, afin permettre le financement du poste de chargé de mission (contrat d'un an renouvelable 3 fois).

Voté à l'unanimité.

7. Projet de création d'un poste d'Animatrice Inclusion Handicap et Animation Périscolaire

Poste mutualisé sur les trois CDC : Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne et Marche Occitane – Val d'Anglin

A voir en commission sociale

Présentation du dossier par Mme Agathe AUBERY de la CC Brenne Val de Creuse

Voté ajourné.

8. P.A.C.T. 2024 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire

Après avoir présenté le bilan artistique financier détaillé des manifestations et le bilan financier global de la programmation à la Région Centre-Val de Loire, la Communauté de Communes a perçu le solde et le reverse aux organisateurs comme suit :

- Festiv'en Marche	4 328,00 €
- Les Rencontres Photographiques	2 030,00 €
- Le Temps Suspendu	6 756,00 €
- Compagnie Tout & Versa	3 086,00 €

Voté à l'unanimité.

9. P.A.C.T. 2025 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire

Le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT-Coopération) au titre 2025, s'élève à 30 600 €.

La subvention est versée à la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin comme suit :

- un acompte de 60 %, à compter de la signature de la convention financière par les deux partenaires,
- le solde sur présentation, au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la signature de la convention financière : du bilan artistique financier détaillé des manifestations soutenues.

La Communauté de Communes verse aux organisateurs le 1^{er} acompte comme suit :

- Festiv'en Marche	3 662,35 €
- Les Rencontres Photographiques	2 154,33 €
- Les Petites Heures de Compostelle	1 189,19 €
- Le Temps Suspendu	5 062,66 €
- Association Culturelle du Prieuré	2 800,62 €
- CoudaCouda	1 206,00 €
- Compagnie Les Mistons	1 505,00 €

Voté à l'unanimité.

10. Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2025

Tableau de répartition des subventions communautaires aux associations, ayant intégré le Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) 2025.

Associations du PACT 2025	Montants proposés
Festiv'en Marche	8 500,00 €
Les Rencontres Photographiques	5 000,00 €
Les Petites Heures de Compostelle	2 760,00 €
Le Temps Suspendu	11 750,00 €
Association Culturelle du Prieuré	6 500,00 €
CoudaCouda	2 700,00 €
Compagnie Les Mistons	3 700,00 €
Total	40 910,00 €

Voté à l'unanimité.

11. Vote d'une subvention communautaire pour la publication d'une traduction du *Petit Prince* de Saint-Exupéry en parler traditionnel de Mouhet

Point ajourné.

12. Location du bâtiment situé 2 Place Saint-Christophe à Lignac par la Commune de Lignac à la CDC MOVA

Une convention de mise à disposition, à titre gracieux, avait été signée entre la Commune de Lignac et la CDC MOVA, concernant les locaux situés 2 Place Saint-Christophe à Lignac, pour y installer le siège social de la CDC et les agents administratifs.

Cette convention étant échue, la Commune de Lignac souhaite louer les locaux à la CDC MOVA pour un montant de 600 € mensuel.

Voté à l'unanimité. Les élus de Lignac ne prennent pas part au vote.

PS01. Dénomination de la micro crèche de Lignac

Dans le cadre de l'ouverture de la micro crèche prévue le 1^{er} octobre 2025, il convient de dénommer cette nouvelle structure située Avenue de la Liberté à Lignac.

Nom proposé : « *L'île Ô Libellules* »

Voté à l'unanimité.

PS02. Vote de subventions communautaires

La commission « médico-sociale et sports », lors de sa réunion du 26 juin dernier, a étudié les différentes demandes de subvention et a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole maternelle de Prissac – sortie le 20/06 à DéfiPlanet à Dienné (86) – subvention de 226,87 € ;
- Ecole François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault – sortie année scolaire 2025-2026 - séjour de type Classe Bleue Savoir Nager à la Bourboule (63) – subvention de 2 500 € (125 € par enfant sur une base de 20 enfants) ;
- Association des Sports Mécaniques de Prissac – subvention au nombre de licenciés soit 460 €.

Voté à l'unanimité.

Mise à jour du régime indemnitaire en place (RIFSEEP)

Il est déjà en place pour les cadres d'emploi des attachés territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des animateurs territoriaux.

Monsieur le Président propose de l'étendre aux cadres d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des infirmiers territoriaux, des auxiliaires de puériculture et des adjoints territoriaux d'animation (recrutement des agents de la micro crèche).

Et propose également de préciser que le versement du RIFSEEP pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel dès le premier mois de service effectif dans la collectivité et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, ayant plus de six mois de services effectifs consécutifs dans la collectivité.

Accord de principe. Le Comité Technique du CDG 36 sera sollicité.

13. Questions et informations diverses

► Point de situation et perspective pour la future maison médicale :

- Environ 600 000 € de travaux
- 70% de subvention
- Subvention du Département pour les logements
- Faire appel à un maître d'œuvre pour l'automne
- Cabinet de kinésithérapeute = 2 kinés / Cabinet médical = 2 médecins-1 interne-1 secrétaire-1 assistant médical / Cabinet infirmier = 3 IDE / 2 logements
- 50 000 € par professionnel par la Région
- La CPTS médico bus mis en place
- Maison de santé de Saint-Benoît-du-Sault serait une annexe de celle d'Argenton-Sur-Creuse
- Livraison courant 2027

► Point de situation et perspective pour la « maison Margot » et le « moulin de Dunet »

Bâtiments achetés par la CDC Marche Occitane : à vendre ou pas à discuter en commission

► PLUi

Prochain RDV le 19 août

Le bureau d'étude Cittanova ne veut pas se « mouiller », le Président doit appeler avant le 19 août

► Invitation NaTran

Visite de la station de compression NaTran – jeudi 18 septembre 2025 à Roussines

La station de compression de Roussines est un équipement essentiel pour assurer l'acheminement du gaz en France. Cette rencontre permettra d'aborder avec Mme Sandrine Meunier, DG de NaTran, les transformations du système gaz pour conjuguer décarbonation et souveraineté énergétique et notamment les perspectives de développement du biométhane dans les territoires.

► Transports scolaires

5 créations par dérogation (Chazelet à la charge de la commune).

► Informations

- La mise à jour du site internet de la MOVA devient urgente. La convention avec BGE est signée.
- La page Facebook n'est pas utilisable par les agents car ils n'ont pas les droits d'accès. Donc aucunes publications.
- Voirie : calage des bords de route : peut-être au mois d'août.
- Incendie : problème de remplissage des citernes. Il faudrait le faire remonter au SDIS.
- EPCI Tour 2 : courant novembre date pas encore fixée par la Préfecture.
- Mercredi 30 juillet 2025 : passage du Tour de France Féminin sur la commune de Tilly.

Présentation du nouveau Directeur des services.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'La secrétaire de séance'.